

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: JW019999 du: 31/05/18

## STE DES GARAGES DE VILLEPINTE

7-9 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

**BP 61** 

93421 VILLEPINTE CEDEX

**FRANCE** 

Acheteur : Sylvain LE NOC slenoc@nep-car.com

Affaire n°: I018079 Commande WEB: 68052

Commande: JZ018781 Payeur: C00595

Compte client : C00595 Référence :

Référence		Désignation			Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
35\$0330	"MS510DN" Imprimante laser monochrome, résolution 1200x1200, vitesse + taxe d'environnement (DEEE) +1.20Euro.  N° DE SERIE :				2.00	308.25	616.50 €	C220
	S45148PHH4P40	CP						
	S45148PHH4P4I							
2355741P	Extension de garantie 3 ans sur site (1x2) pour MS510DN			2.00	157.51	315.02 €	C220	
CONDITIONS DE REGLEMENT : 06 VIREMENT		Base HT € Code	Taux	Montant TVA €	TOTAL HT €		931.52 €	
Le	30/06/18	931.52 € C220	20%	186.30 €	TOTA	L TVA €	186.30	€
				ТОТА	TOTAL TTC € Acompte		1 117.82 € 0.00 €	
Montant	1 117.82 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS					3.30	-
		Une indemnité de 40 € sera en application des articles L4				AYER €	1 117.82 €	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1